



OBSERVATOIRE DU SAHARA ET DU SAHEL
SAHARA AND SAHEL OBSERVATORY

Projet CREM II

**« Coopération régionale pour une Gestion
Durable des Ressources en Eau au Maghreb »**

Recrutement d'un consultant national (individuel) pour
**« L'analyse de l'état des lieux du fonctionnement du réseau
de suivi piézométrique dans la plaine de Remila (Algérie) et la
formulation des recommandations pour son amélioration »**

Termes de références

[AO/CREM2-BGR/280520-15]

Mai 2020

1- CADRE DE LA CONSULTATION

L'observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) a initié le projet CREM (Coopération Régionale pour une gestion durable des ressources en eau au Maghreb - janvier 2014 à décembre 2018), financé par la coopération allemande à travers le Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ). Trois pays du Maghreb à savoir l'Algérie, le Maroc et la Tunisie sont bénéficiaires du projet. L'OSS est responsable de la coordination régionale du projet et veille à sa bonne exécution.

Le projet CREM II a pour objectif de renforcer la coopération régionale entre toutes les parties prenantes du secteur de l'eau du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie). Il constitue une contribution aux réflexions en cours au niveau des pays et de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) pour la mise en place d'une stratégie régionale de gestion des ressources naturelles.

Il est mené en partenariat avec l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS), la coopération internationale allemande (GIZ), et l'Institut fédéral des géosciences et des ressources naturelles (BGR).

Le projet CREM II est divisé en deux modules, à savoir :

- Un module coordonné par la GIZ (CREM II – GIZ) ayant pour objectif l'échange des bonnes pratiques entre les institutions partenaires dans les trois pays concernés pour une gestion durable des ressources en eau ;
- Un module coordonné par le BGR (CREM II – BGR) visant l'amélioration des connaissances des eaux souterraines afin de permettre aux institutions gouvernementales des trois pays partenaires un accès à des méthodes de gestion durable des eaux souterraines. Ce module comprend trois composantes à savoir :
 - **Composante 1** - Echange sur l'optimisation de la gestion des Systèmes d'information hydrogéologique ;
 - **Composante 2** - Evaluation par télédétection des prélèvements d'eau souterraine pour l'usage agricole à l'échelle des zones pilotes ;
 - **Composante 3** - Amélioration de l'efficacité des réseaux de suivi et établissement du bilan en eau des aquifères.

Dans le cadre de la troisième composante du projet CREM II - BGR, il est prévu de dresser l'état des lieux du fonctionnement du réseau de suivi piézométrique dans la plaine de Remila (bassin versant Hautes Plaines Constantinoises) et de formuler des recommandations pour son amélioration.

Ce travail sera réalisé en étroite collaboration avec les services relevant de l'AGIRE, l'ANRH, DRE, DSA, ABH, etc. Il vient en complément aux travaux de télédétection menés dans le cadre du même projet dont les investigations sur le développement de méthodologie d'estimation des prélèvements d'eau à usage agricole sont en cours.

Les présents termes de références détaillent les tâches prévues dans le cadre de cette consultation, les conditions de sa réalisation et le profil de l'expert.

2- OBJET DE LA MISSION D'EXPERTISE : TACHES DU CONSULTANT

L'objet de la consultation est de dresser l'état des lieux du fonctionnement du réseau de suivi piézométrique dans la plaine de Remila (bassin versant Hautes Plaines Constantinoises) et de formuler des recommandations pour son amélioration. Le consultant national aura à réaliser les tâches suivantes :

- **Tâche 1** : Analyser l'état des lieux du fonctionnement du réseau de suivi (piézométrie) à l'échelle de la plaine de Remila. Pour ce faire :

- Relever les coordonnées des piézomètres (longitude et latitude, système UTM WGS84) et les altitudes ;
- Classer les piézomètres selon l'aquifère capté ;
- Créer une fiche pour chaque piézomètre comportant les informations suivantes :
 - Nom
 - Identifiant
 - Coordonnées (X, Y et Z)
 - Nappe captée
 - Niveau statique initial à la création si disponible, en précisant la date de mesure
 - Niveau statique actuel pendant la visite, en précisant la date de mesure
 - Profondeur totale
 - Profondeur de la crépine (début et fin), si la fiche technique est disponible
 - Date de création
 - Période de la série des mesures
 - Fréquence de mesure ;
- Décrire de façon détaillée l'état actuel des piézomètres ;
- Analyser la méthode de collecte des données piézométriques ;
- Analyser la couverture des piézomètres par aquifère dans la plaine de Remila ;
- **Tâche 2** : Proposer un programme d'amélioration du système de mesure (Réhabilitation /Extension/ Télémessure : enregistreurs automatiques...);
- **Tâche 3** : Définir un protocole de collecte des données adapté à la configuration du réseau (Fréquence et période de mesure des piézomètres et autres point de surveillance (puits, forage), etc.).

Les tâches prévues dans le cadre de cette consultation seront planifiées et exécutées en étroite collaboration avec l'équipe et les partenaires du projet (ANRH, AGIRE, DRE, ABH, etc.).

Le consultant doit fournir dans son offre sa méthodologie et les différentes étapes pour la réalisation des tâches demandées.

3- PROFIL DU CONSULTANT

Le consultant doit répondre au profil suivant :

- Titre : titulaire d'au moins un diplôme d'Ingénieur ou équivalent en Hydrogéologie, hydrologie ou en Gestion de l'eau ;
- Disposer d'une expérience d'au moins 5 années dans la gestion des ressources en eau notamment la mise en place et l'analyse des réseaux de suivi et traitement des données.

4- SÉLECTION DU CONSULTANT

La sélection du consultant sera effectuée par un comité formé par les membres et les partenaires du projet CREM (composante BGR), sur la base de l'offre technique et financière.

5- RAPPORTS ET DÉLIVRABLES

Pour les tâches demandées, l'expert fournira un rapport provisoire et un rapport définitif tenant compte des commentaires et observations de l'équipe du projet ainsi que des partenaires sur supports papier et numérique.

Le consultant doit aussi fournir le shapefile contenant les informations collectées sur les piézomètres et un résumé synthétique du rapport ne dépassant pas 15 pages à la fin de la mission.

6- OBLIGATION DU CONSULTANT

Le consultant aura à sa charge les frais de déplacement, d'assurances et tous autres frais nécessaires pour la réalisation des tâches listées dans le cadre de ces TDR.

Le consultant doit présenter le contenu de son expertise au cours d'un atelier de validation avec les partenaires du projet.

7- CALENDRIER D'EXÉCUTION

La consultation débutera autours de début-Juillet 2020 et s'achèvera à fin-Septembre 2020 et sera assurée selon le calendrier suivant :

- Validation de la méthodologie : 10 juillet 2020
- Rapport provisoire de l'étude : 31 août 2020
- Rapport final de l'étude : 30 septembre 2020
- Résumé synthétique du rapport : 30 septembre 2020.

8- SOUMISSION DES OFFRES

Les offres devront inclure :

- **Une Offre technique** comprenant :
 - Une présentation de sa compréhension des TdR et proposition d'ajustements requis si nécessaire ;
 - Une description de la méthodologie de l'approche à adopter pour mettre en œuvre cette mission ;
 - Le chronogramme du déroulement de la prestation;
 - Le CV actualisé du (de la) consultant (e), suivant le modèle téléchargeable via le lien : [[Modèle CV OSS](#)] ainsi que les preuves de ses références
- **Une Offre financière** qui devra mentionner le montant total des prestations.

Les offres technique et financière devront être envoyées séparément au plus tard le 19 juin 2020 à minuit :

- Par mail à l'adresse : procurement@oss.org.tn en mentionnant dans l'objet : « **Analyse de l'état des lieux du fonctionnement du réseau de suivi piézométrique dans la plaine de Remila (Algérie) et la formulation des recommandations pour son amélioration** - [AO/CREM2-BGR/280520-15] »
- Par porteur, à la même date, au plus tard à 15 h, heure de Tunis, sous plis fermés et anonymes, au Secrétariat de l'OSS à l'adresse suivante :

Observatoire du Sahara et du Sahel
Boulevard du leader Yasser Arafat, BP 31
1080 Tunis (Tunisie)

L'offre technique et l'offre financière doivent être mises dans deux enveloppes séparées, fermées et scellées. Ces deux enveloppes seront placées dans une troisième enveloppe extérieure fermée et scellée, indiquant la référence de l'appel d'offre et son objet.

8.1- Evaluation et comparaison des offres techniques

L'évaluation et la comparaison des offres se feront séparément et indépendamment de toute considération financière. Les offres seront notées sur **100 points sur la base des rubriques ci-après** (à titre indicatif) :

- a. *Qualification du soumissionnaire : 15 points*
- b. *Références professionnelles et expérience du soumissionnaire: 50 points*
- c. *Note méthodologique : 35 points*

Pour être éligible, l'offre technique du candidat doit obtenir la note minimum de 70 sur 100.

8.2- Evaluation des offres financières

L'évaluation financière ne concernera que les offres des soumissionnaires pré-qualifiés après l'évaluation technique.

Les notes des offres financières (Nf) seront calculées comme suit :

$$Nf = 100 \times Fm/F, \text{ avec}$$

- **Nf** : Note financière d'un soumissionnaire
- **Fm** : Proposition financière la plus basse des offres retenues techniquement
- **F** : Proposition financière du soumissionnaire

1.1 Evaluation finale

Les propositions seront classées en fonction de leur note globale (NG) selon la formule suivante :

$$NG = [Nt \times (70\%)] + [Nf \times (30\%)]$$

- **NG** : Note globale
- **Nt** : Note technique
- **Nf** : Note financière

Le choix du soumissionnaire sera porté sur l'offre ayant obtenu la note globale (NG) la plus élevée.